

LA LECTURE PUBLIQUE DANS LA MEUSE : AUJOURD'HUI ET DEMAIN

Grand par la taille, le département de la Meuse ne l'est pas par la population qui y réside. Les 192 000 Meusiens en 1999 se répartissent avec une densité moyenne de 31 habitants par km² (rappelons que la moyenne nationale est de 107). Cette moyenne a pour conséquence que certains cantons frôlent ou dépassent à peine le seuil de densité de 10 hab/km² qui en font presque des “ déserts humains ”.

Peu nombreuse, la population de la Meuse se distingue par le poids important des personnes de plus de 60 ans (23,3% de la population). De même, éloignée des grands centres universitaires, la population est moins diplômée et, de façon générale, moins souvent engagée dans les activités de service. En revanche, la population se compose davantage d'ouvriers et d'agriculteurs. Etant donné ce que l'on sait sur le sujet, toutes ces caractéristiques semblent peu favorables à une fréquentation massive des services de lecture publique par la population de la Meuse. Les médiathèques des grandes agglomérations rencontrent peut-être d'autres difficultés mais, en tous les cas, elles desservent une population qui leur est plus proche et qui trouve davantage de raisons de venir les utiliser.

Dans ce contexte, le Conseil général de la Meuse a souhaité dresser un état des lieux de la situation de la lecture publique dans le Département. Je me suis attelé à cette tâche qui présentait l'avantage de découvrir une situation que je ne connaissais pas bien et porteuse de potentialité. Il m'a semblé que l'étude de la lecture publique dans un environnement peu favorable étant donné les caractéristiques de la population, pouvait permettre de poser la question de la nature du service à proposer. Au delà même, c'est dans ce type de contexte qu'il paraît possible de trouver des idées, transposables ailleurs, pour attirer dans les bibliothèques les populations qui lui sont étrangères.

Quelle est la fréquentation des bibliothèques par les habitants de la Meuse ? Vers quels services de lecture publique se tournent-ils ? Il s'agira de présenter les résultats d'une partie de notre recherche sur la nature et l'intensité de la fréquentation des bibliothèques et d'exposer les pistes de réflexion pour l'évolution des services de la Bibliothèque départementale. Le rapport pour le Conseil général repose également sur une enquête ayant pour objectif de mieux connaître la population à desservir par la Bibliothèque départementale. Une synthèse de cette partie de la recherche paraîtra dans la revue *Transversales* de l'ADBDP.

Des bibliothèques peu fréquentées

Pour caractériser la situation de la demande de lecture publique dans la Meuse, nous avons d'abord cherché à connaître le nombre d'inscrits en bibliothèque parmi les habitants des communes de moins de 10 000 habitants

du département. Nous avons alors recueilli les données¹ de chaque bibliothèque du département ainsi que certaines situées dans des communes de départements voisins mais à la frontière de la Meuse : Chevillon, Saint-Dizier (Haute-Marne), Neufchâteau (Vosges), Sainte-Menehould (Marne), Piennes, Toul (Meurthe-et-Moselle). Notre entreprise de dénombrement conduit au constat selon lequel environ 7% de la population de la Meuse (hors Bar-le-Duc et Verdun) est abonné à une bibliothèque. Ce chiffre doit être corrigé car il ne tient pas compte des dépôts dans les petits villages qui ne donnent pas lieu à production de statistiques. Or c'est environ un quart des livres déposés par les bibliobus qui desservent ces nombreux dépôts. Dès lors on peut estimer le niveau réel de fréquentation des services de lecture publique à 10 ou 11%. Ce chiffre est inférieur à celui observé dans l'enquête auprès de la population puisqu'il s'établissait à 15%. Cet écart provient de l'origine des données : le questionnaire peut surestimer ce genre de pratiques par le souci de certains répondants de se valoriser et par le fait que les non répondants au questionnaire sont moins souvent inscrits. Cet écart pourrait être encore plus important car nous avons recensé les inscriptions et non les inscrits. Or l'existence de personnes inscrites à plusieurs bibliothèques diminue le nombre global d'inscrits. A titre indicatif, 31% des inscrits (qui ne sont ni scolaires ni étudiants et qui sont donc moins concernés par les CDI et les bibliothèques universitaires) de la médiathèque de Vandoeuvre ont une autre carte d'inscription pour un autre établissement². De ce fait, on peut estimer que cet élément tend à diminuer d'autant le taux d'inscrits en bibliothèque dans le département.

Qu'il puisse être reprécisé légèrement à la hausse ou à la baisse, le chiffre de 10-11% d'inscrits en bibliothèque parmi la population potentiellement desservie par la Bibliothèque départementale paraît bas. Il confirme et témoigne du faible développement du réseau de lecture publique dans la Meuse. Ce résultat est de nature à légitimer une politique volontariste sur ce sujet. L'analyse par canton fournit des éléments de compréhension de cette situation.

Les cantons dans lesquels on relève une proportion (relativement) élevée d'inscrits en bibliothèques possèdent une des deux caractéristiques suivantes : la proximité d'une commune proposant une bibliothèque importante, l'existence de plusieurs bibliothèques ouvertes et dynamiques. Les cantons de Verdun (hors commune de Verdun), Bar-le-Duc (hors commune de Bar-le-Duc), Ligny-en-Barrois et Commercy entrent dans la première catégorie d'interprétation. Ils sont à proximité de villes dotées d'équipement de lecture publique qui rayonnent largement à l'extérieur. A titre illustratif, on peut remarquer que 45% des inscrits à la médiathèque de Bar-le-Duc sont originaires d'une autre commune que Bar-le-Duc. La (relativement) bonne couverture de la Meuse centrale s'explique par la présence de plusieurs équipements sur une bande de territoire moyennement étendue : Saint-Dizier, Bar-le-Duc, Ligny-en-Barrois, Commercy. On remarque une attraction plus grande de la médiathèque de Bar-le-Duc que de celle de Verdun pour des raisons qui resteraient à élucider (offre de documents, de parking, de locaux, de choix, etc.). Par ailleurs, ces cantons à proximité des pôles urbains sont davantage peuplés par une population engagée dans la lecture que les cantons qui en sont éloignés, ce qui favorise la fréquentation de bibliothèque.

La deuxième interprétation rend compte de la proportion plus élevée d'inscrits dans les cantons de Saint-Mihiel, Douillon, Clermont-en-Argonne et Spincourt. Ces cantons ne sont pas à proximité immédiate de bibliothèque de

¹ Cette étude a nécessité un travail important. Merci à Noëlle Cazin et à l'équipe de la BDM. J'ai également été aidé avec efficacité par Carole David et Sophie Nogent.

² Si la thématique des usagers non inscrits est récurrente dans les discours professionnels, la "multifréquentation" reste étrangement peu évoquée. Ces "multifréquentants" sont intéressants car ils sont très

grandes communes. En revanche, ils ont des bibliothèques gratuites, bien tenues et largement ouvertes. C'est le cas de Saint-Mihiel, Boulligny, Spincourt ou Dommery. Ces cas montrent que " l'offre crée sa propre demande " c'est-à-dire que le nombre et la qualité des services de lecture publique décident en partie de leur fréquentation ou non par la population. Cela signifie également qu'il existe dans la population une attente latente qui peut se transformer en demande dès lors qu'une offre lui est proposée. Tout jugement définitif sur l'incompatibilité de certaines populations avec les bibliothèques est démenti par ces exemples.

Les zones les moins peuplées du département cumulent souvent les deux critères négatifs : éloignement des centres urbains, faiblesse de l'offre de bibliothèques. On peut repérer quatre secteurs fragiles :

- La Meuse du Sud : les cantons de Gondrecourt-le-Château et Vaucouleurs n'hébergent aucune bibliothèque relais (sauf Vaucouleurs). Pour obtenir un service de lecture publique, les habitants doivent quitter leur canton. Certains habitants se rendent à Neufchâteau mais cela ne concerne que ceux qui s'y rendent régulièrement. Peu franchissent la côte qui les sépare de Toul. Cette faiblesse de l'offre locale se traduit par une faible fréquentation.
- La Meuse du Centre-Est : installées au cœur de leur canton, les bibliothèques d'Etain et de Fresnes-en-Woëvre ne parviennent pas à attirer à elles une fraction importante de la population. Il faudrait chercher sur place des éléments d'explication à la faiblesse de leur attrait.
- La Meuse du Nord-Ouest : les cantons de Varennes-en-Argonne et Montfaucon-d'Argonne sont peu peuplés (1 547 et 2 227 habitants). Ils ont en commun de ne disposer d'aucune bibliothèque sur leur territoire. La proposition d'un équipement se traduirait par une élévation de la fréquence de l'inscription en bibliothèque de la population.
- La Meuse du Nord : la situation du canton de Damvillers ressemble à celle de Fresnes ou d'Etain : la bibliothèque est implantée au cœur du canton mais ne parvient pas à capter largement la population du canton. Une amélioration de l'offre pourrait augmenter la proportion d'inscrits. Le canton de Montmédy connaît un niveau plus faible de fréquentation des bibliothèques (3,47% d'inscrits). Il peut partiellement s'expliquer par le caractère payant de l'emprunt à la bibliothèque de Montmédy. Cette explication peut également convenir pour Stenay (4,46%).

L'analyse des situations locales de faible niveau d'inscription devrait être précisée en conjuguant une prise en compte des services actuellement offerts mais également des habitudes de déplacement de la population et des autres bibliothèques environnantes. Sur la base de ces éléments de connaissance et d'autres (volonté politique, populaire, etc.), des projets de nouveaux équipements sont envisageables.

Des usagers mobiles

Nous avons montré que nombre d'habitants renonçaient à venir en bibliothèque quand ils n'en disposaient pas dans leur environnement relativement immédiat. Mais parmi la population des cantons qui fréquente les bibliothèques, il reste à savoir quel établissement précis elle va fréquenter et ce qui conduit à en choisir un plutôt qu'un autre.

probablement les plus proches des valeurs des bibliothèques. Ils forment le contrepoint paroxystique des non-usagers (qui eux aussi ont du mal à intéresser la profession).

En moyenne, c'est 28% des usagers des bibliothèques qui recourent aux services d'une bibliothèque qui est implantée hors du canton. Cela signifie qu'une proportion minoritaire mais non négligeable est prête à se déplacer ou à intégrer cette visite dans des déplacements prévus pour venir dans une bibliothèque choisie par eux. La mobilité peut prendre deux grandes formes :

- La mobilité contrainte est celle des habitants qui ne disposent pas de bibliothèque dans leur canton. Plutôt que de renoncer à fréquenter ce type de lieu, les usagers vont chercher ce service à l'extérieur. Le canton de Gondrecourt-le-Château offre un exemple de ce cas de figure.
- La mobilité de convenance correspond à celle des habitants d'un territoire desservi par une bibliothèque. Au service de proximité (parfois pas immédiate) est préféré un service plus vaste offert par la médiathèque de la ville la plus proche. C'est le cas par exemple du canton de Vaincourt dans lequel 71% des usagers se rendent à Bar-le-Duc alors que 29% utilisent la bibliothèque-relais du canton. On observe alors une proportion semblable à celle observée entre inscrits au bibliobus dans les points de desserte non loin de Toul et inscrits à la médiathèque de cette commune centre. On a relevé³ que la part des inscrits qui se rendent à Toul est de 83% contre 17% qui préfèrent le bibliobus. Lorsqu'ils en sont relativement proches, les habitants choisissent plutôt les services des médiathèques que les services de proximité.

Ces deux types de mobilité apparaissent moins comme deux modalités différentes de comportement que comme deux pôles entre lesquels il existe un continuum. En réalité les usagers arbitrent à leur manière entre la distance qui les sépare des différents types de bibliothèque, leurs habitudes de déplacement, le type de services qu'ils souhaitent et les modalités d'accès à ces services (tarifs, horaires d'ouverture, etc.). Il convient toutefois de prendre la mesure de l'attrait des établissements de grosse taille. Les médiathèques de Bar-le-Duc, Saint-Dizier et Verdun rassemblent à elles seules 24% des inscrits en bibliothèque résidant dans des communes de moins de 10 000 habitants⁴ et, à ce titre, devant être desservis par le Conseil général. Ces communes remplissent de fait un quart de la satisfaction des demandes de service public. La multiplication raisonnée de ce type d'équipement proposant une palette large de supports (livres, revues, CD, etc.) dans des établissements assez largement ouverts serait en mesure d'augmenter le nombre de fréquentants de bibliothèques dans le département.

Trois pistes de travail

Devant le constat dressé de la faiblesse de l'utilisation des services de lecture publique, nous avons tenté de faire des propositions qui nous semblent de nature à accroître la proportion de Meusiens desservis.

Redéfinir un projet de lecture publique de façon pluraliste

³ Merci à André Ansroul et Fabienne Didier pour les informations ayant permis de mesurer cette situation. On trouvera plus de détails dans C. Poissenot, "Etat des lieux et prospective de la lecture publique", *Contrat Ville-Lecture Toul*, décembre 2002.

⁴ Compte non tenu des emprunteurs de livres dans les petits dépôts publics de la Meuse.

Depuis plus de cinquante ans, les politiques de lecture publique reposent globalement sur une conception monolithique de la lecture et de la culture. Il s'agit de rapprocher physiquement les œuvres majeures, les bonnes informations et la bonne culture de la population pour cultiver et former les citoyens. C'est cette politique qui a sous-tendu la création des BDP et qui a permis la création d'un réseau dense de bibliothèques en France.

La stagnation de la croissance des usagers voire la baisse du taux d'inscrits (constatée depuis 1999) au niveau national indique une limite de cette politique. Les bibliothèques ont surtout attiré à elles les fractions de population de classe moyenne qui partagent la conception de la lecture mise en avant par les bibliothèques. Une partie importante des populations à qui sont destinées (en théorie) les bibliothèques restent à l'écart. Ces non-usagers n'ont pas été conquis par l'évidence du goût pour ces œuvres conçues par d'autres comme universelles. Ils ne se sentent pas concernés par ces établissements imaginés et gérés par d'autres ("ce n'est pas pour nous", semblent-ils dire).

Une nouvelle politique de lecture publique ne partirait pas des œuvres mais du public conçu comme le rassemblement d'une grande diversité d'attentes, d'habitudes et de compétences. Pour que le public vienne aux œuvres, il faut qu'il vienne dans les bibliothèques. Cela ne peut s'obtenir qu'en partant des attentes et des goûts de celui-ci, puisque la "qualité" des œuvres elle-même n'est pas suffisante pour y parvenir. Les préconisations qui suivent prennent place dans la réflexion qui précède.

Redéfinir et clarifier les missions des bibliothèques. Quelles sont les missions d'une bibliothèque ? Qui doit s'en occuper, avec quelle formation ? Quels sont les services proposés à la population : quels types de documents, de supports, de culture ? Pour l'instant ces questions ne reçoivent pas de réponses explicites. Plus exactement, une multitude d'acteurs formulent des réponses pas toujours compatibles, ce qui génère malentendus et frustrations. Il nous semble que la construction d'un projet de service est particulièrement nécessaire pour une bibliothèque comme celle de la Meuse, parce que la politique de lecture publique est définie et mise en œuvre par une multitude d'acteurs aux représentations différentes. Si la bibliothèque est un outil, à quoi sert-il ?

La Bibliothèque départementale est entourée d'une multitude d'acteurs : élus, bénévoles, instituteurs, publics. Ceux-ci bénéficient de ses services et/ou contribuent à leur définition. De ce fait, il revient à la Bibliothèque départementale d'écouter et de synthétiser les points de vue, de façon à ce que le projet qui en résulte recueille l'adhésion la plus large possible. Pour que la question de la lecture publique devienne un enjeu collectif, il apparaît nécessaire que chaque acteur s'approprie le projet. Les acteurs porteront le projet s'ils ont eu le sentiment d'être pris en compte dans sa construction.

Une telle démarche nécessite une redéfinition des missions de la Bibliothèque départementale. L'objectif récurrent de chercher à favoriser les relations entre la population et l'écrit ou la lecture ne dit rien des types de support écrit que l'on met à disposition des usagers. Les travaux sociologiques sur la lecture suggèrent que l'on confond souvent deux objectifs : familiariser la population avec l'écrit, transmettre un ensemble de références culturelles reconnues. La promotion de références culturelles peut avoir un effet néfaste sur la diffusion de l'écrit dans la mesure où ceux que l'on cherche à familiariser avec la lecture seront "effrayés" par des références qui sont étrangères à leur univers social. La lutte contre l'illettrisme passe moins par la prise en charge stigmatisante de populations peu familières avec la lecture que par la diffusion de toutes formes d'écrit dans des espaces publics réellement ouverts à tous. On voit poindre une contradiction entre la mission culturelle que s'attribuent les bibliothèques et leur mission éducative. Il est possible de faire coexister ces deux missions mais cela suppose

un budget d'acquisition plus important et une capacité des bibliothécaires à ne pas valoriser outre mesure les documents qui le sont déjà et qui s'adressent à un public trop restreint.

L'histoire de la lecture publique nous rappelle que les bibliothèques ont reçu la mission de distraire la population et pas seulement de former ou d'instruire. Dans le cadre d'une réflexion sur l'aménagement de l'espace ou le développement local, les élus sont sans doute favorables à une ouverture vers la distraction, puisque celle-ci devient un outil d'une politique plus large visant à attirer ou maintenir des habitants dans un territoire. La mission de distraction peut revêtir des formes différentes du fait de la variabilité des manières de se divertir selon les populations. Toute forme de lecture distractive est-elle bonne ou faut-il borner l'offre de lecture de ce type pour des raisons "culturelles" ? On sait que les bibliothèques hésitent à faire entrer les différentes formes de littérature populaire dans leurs collections et cela semble partiellement le cas dans la Meuse. L'ouverture des collections apparaît comme la condition d'une distraction "pour tous" c'est-à-dire d'une distraction qui ne se limite pas aux lecteurs dont les sources de distraction se situent dans la production culturelle légitime.

Sur le modèle anglo-saxon, la réflexion sur les missions des bibliothèques françaises, dès l'entre-deux-guerres, a intégré la fonction de renseignement de la population. En France, cette mission est restée plus un discours qu'une réalité mise en œuvre de façon générale. Au contraire, la Grande-Bretagne par exemple, propose des "community information" dans les bibliothèques qui sont des points de renseignement sur tout ce qui touche à la vie quotidienne : transport, habitat, santé, argent, formation, famille, etc. L'objectif consiste à fournir à la population les informations dont elle a besoin. Cette mission pourrait d'autant plus se justifier qu'elle permettrait à la population de ne pas avoir à faire de longs parcours pour obtenir une information pratique. Pour la remplir il faut une documentation spécifique ainsi qu'un accès à Internet car de plus en plus d'informations y sont disponibles. Il faut également un personnel qualifié sachant à la fois comprendre les demandes des usagers et mener à bien la recherche d'information nécessaire. L'intérêt d'un tel service, outre son intérêt propre, réside dans le fait qu'il serait une façon de faire venir (pour quelque chose d'utile pour eux) des personnes qui n'éprouvent pas le besoin de fréquenter la bibliothèque ou se méprend sur ce qu'elle propose. C'est en effet un service souhaité davantage par les fractions les moins diplômées.

Un tel service prend place dans une conception anglo-saxonne de la bibliothèque selon laquelle cet équipement doit être au service de la communauté auprès de laquelle elle est implantée. Il ne s'agit pas seulement de proposer des livres à la population (ce qui est fait) mais aussi de lui rendre service en étant sensible aux événements qui la touchent, aux questions qui sont les siennes. La communauté est alors pensée non seulement comme une totalité mais également comme la somme de groupes particuliers (professionnels, confessionnels, ethniques, etc.). Cette conception permet de viser chacun de ces groupes en lui proposant des services spécifiques. Cette conception de la bibliothèque tranche avec l'implicite souvent répandu dans les bibliothèques françaises suivant lequel les usagers ont de la chance qu'on leur propose un service d'une telle qualité. Dans la conception anglo-saxonne de la bibliothèque, les bibliothécaires doivent se demander comment être utiles à la communauté. A titre d'exemple, après les événements tragiques du 11 septembre, les bibliothécaires américains décrivaient ainsi leur action : " Nous étions prêts aux bureaux de renseignement pour répondre aux questions des clients à propos du World Trade Center et, plus tard, de l'anthrax. Nous avons établi des listes de livres sur le chagrin et l'Islam ou avons fait des renvois vers des listes publiées par d'autres⁵ ". On peut imaginer (et cela

⁵ B. H. Will, " The public library as community crisis center " in *Library Journal*, vol. 126, n°17, 15 décembre 2001, p. 75.

existe déjà) que les bibliothèques contribuent à l'information de la population sur des sujets d'actualité (par exemple, pourquoi ne pas mettre en avant des livres et documents présentant des opinions variées autour de la question de la chasse ?). Cette mission de la bibliothèque comme élément vivant de la communauté remplit une fonction de production de lien social. Elle devient en effet un lieu de vie, de débat et un espace commun partagé par les membres de la communauté.

Restructurer le réseau

Le service de lecture publique tel qu'il existe aujourd'hui est le fruit d'un contexte historique qui ne correspond plus à la réalité d'aujourd'hui. Il a été conçu à un moment où on pensait qu'il fallait apporter des (bons) livres à la population. Cette mission prenait son sens dans le fait que la population était encore peu mobile. Au niveau national, au début des années 50, un ménage sur cinq était équipé d'une voiture alors que c'est le cas de plus de quatre sur cinq aujourd'hui. Cette faiblesse de la mobilité se traduisait par un ancrage local important c'est-à-dire que les habitants vivaient et se définissaient davantage dans et par leur univers local. Dans ce contexte, un dépôt de livres local était plus en phase avec le mode de vie des habitants et il était tenu très souvent par l'instituteur qui était une figure locale importante. Le marché de l'édition était moins développé qu'il ne l'est aujourd'hui : les livres de poche n'existaient pas encore et le nombre de titres publiés était nettement plus faible qu'aujourd'hui. Donner accès à un choix de livres chers constituait un réel service à la population.

Désormais, la population que la Bibliothèque départementale doit desservir est davantage mobile, ce qui lui confère une plus grande autonomie. Elle peut s'approvisionner hors de son territoire immédiat dans des bibliothèques ou des librairies. Les dépôts ont perdu de leur attractivité et ne desservent plus qu'une population limitée, tandis que le plus grand nombre ne bénéficie pas d'un service de lecture publique proposé par le Conseil général. Repenser le réseau sur le département consiste à partir des usagers dans leur diversité et à chercher comment on peut les satisfaire le plus rationnellement.

Favoriser un échelon intermédiaire structurant

Si la vie économique et sociale de la Meuse est fortement structurée autour des deux pôles de Bar-le-Duc et Verdun, il existe aussi des pôles secondaires qui rassemblent des activités de production, d'enseignement et de consommation. Ceux-ci sont souvent des chefs-lieux de canton qui captent les populations des communes environnantes. Que ce soit pour le travail, les enfants, les achats ou autre, ces habitants viennent régulièrement dans ces centres secondaires. D'après notre enquête auprès de l'échantillon représentatif des Meusiens des communes de moins de 10 000 habitants, 21% résident dans les chefs-lieux de canton et 53% y viennent au moins une fois par semaine. Cela signifie que ces pôles secondaires sont au cœur de la vie des trois quarts des Meusiens.

Partant de ce constat, il paraît logique et souhaitable de construire un service de lecture attractif à cet échelon. Ce choix correspond aussi à la distance de 10 km ou moins qu'il ne faudrait pas dépasser, d'après notre enquête auprès des Meusiens, faute de quoi la bibliothèque risque de paraître "trop loin". Pour l'instant, seuls Commercy, Ligny-en-Barrois et Saint-Mihiel disposent d'une bibliothèque tenue par du personnel professionnel. Seul Saint-Mihiel offre un large choix de CD et aucune bibliothèque ne propose de connexion Internet. Nous proposons de construire la nouvelle politique de lecture publique autour de la mise en place ou le renforcement

d'équipements susceptibles d'attirer une partie importante de la population des bassins de vie dans lesquels ils sont ou seraient implantés. Pour cela, ils doivent offrir des services variés tant dans les supports (livres, revues, Internet, CD, Vidéo) que dans le " niveau culturel " de ce qui est proposé. Un équilibre doit être trouvé afin de séduire la population dans sa diversité. La bibliothèque devrait devenir comme un lieu d'information, de distraction et de formation pour la communauté de la population du bassin de vie. Ce type de lieu doit être ouvert au public à des horaires commodes et pendant une durée la plus importante possible, ce qui est une condition de sa fréquentation.

Il doit être géré par une équipe composée au moins en partie de professionnels. Le recrutement d'une équipe exclusivement professionnelle n'étant pas financièrement accessible à des chefs-lieux de canton ou communautés de communes, on peut imaginer des équipes mixtes réunissant bénévoles et professionnel(s). Il faut alors trouver les modalités d'un accommodement entre ces deux types de personnel placés dans des situations différentes. Il faut alors bien répartir les rôles par type de tâches (administration, accueil du public, équipement des livres, etc.) tout en essayant de faire en sorte que les bénévoles puissent s'investir dans des domaines qui leur tiennent à cœur. Les bénévoles remplissant une fonction de service public, on peut imaginer, à l'instar de ce qui existe pour les sapeurs-pompiers volontaires, un système de vacances qui les dédommage. Ce système, dont il faut nuancer les vertus, présenterait plusieurs avantages. Il constituerait un encouragement et, si les vacances étaient versées aux bénévoles non retraités, il serait alors possible de rajeunir au moins partiellement les équipes et ainsi de favoriser une fréquentation de la part des classes d'âges les moins âgées. Un tel système rendrait possible, comme c'est le cas pour les pompiers, l'imposition de formations aux bénévoles afin de leur transmettre un minimum de compétences professionnelles indispensables à un service de qualité rendu à la population. Les bénévoles ne seraient plus seulement nourris de bonne volonté, ils seraient reconnus par la collectivité. Il convient toutefois de veiller à ce qu'une telle réforme ne se traduise pas par une uniformisation des systèmes de valeurs culturels rencontrés en bibliothèque autour des références cultivées les plus convenues. Ce serait un travers fatal à toute politique d'ouverture de ce service à la population la plus large. Au contraire des pompiers et des règles du secourisme ou du combat du feu, le choix des documents ne repose pas sur une vérité unique qu'il s'agit d'acquérir.

Ces bibliothèques (faut-il conserver cette appellation ?) implantées au cœur d'une communauté qu'elles ont à desservir doivent disposer d'un budget d'acquisition autonome. Si l'on souhaite que les achats de documents correspondent à des attentes de la population, il faut qu'ils soient décidés par ceux qui sont à son contact direct. De cette façon, les équipes sur place ont un retour immédiat de leur sélection. De plus elles sont ainsi reconnues, responsabilisées dans une des tâches " nobles " du métier de bibliothécaire. Par ailleurs, la décision locale d'une partie du choix de livres contribue aussi à impliquer les citoyens dans leur équipement et, au-delà, dans leur communauté locale. Si ces acquisitions sont faites à distance comme c'est actuellement le cas pour une part importante des fonds et des points de desserte, les usagers finaux risquent de ne pas suffisamment être pris en compte faute d'une connaissance directe. La décision d'acheter ou non un document ne reposera plus exclusivement sur la manière dont il est ou sera jugé par les professionnels qui ne sont pas les lecteurs desservis eux-mêmes. Si les communes ou communautés de communes ne peuvent pas fournir un budget conséquent d'acquisition, il faut peut-être envisager de leur confier une partie du budget jusqu'ici dévolu à cette dépense par le Conseil général, tant cette question nous semble décisive.

Les bibliothèques que nous imaginons ne se limiteraient pas à la desserte directe de la population. Elles rempliraient aussi une mission de centre, offrant des services de lecture publique à des populations spécifiques implantées dans le bassin de vie : crèches, écoles primaires, centres sociaux, maisons de retraites, etc. Elles peuvent accueillir des groupes ou être le point auprès duquel ces institutions viennent s'approvisionner en documents. Une telle réorganisation aurait pour effet de rationaliser les efforts actuels dépensés par la Bibliothèque départementale : du fait de la taille du département et de l'installation des locaux à Bar-le-Duc, les bibliobus parcourent beaucoup de kilomètres pour desservir un nombre très important de dépôts ou bibliothèques-relais. La restructuration du réseau autour de 12 à 15 centres permettrait de rayonner dans une ère géographique plus limitée et ainsi de favoriser les échanges. Cette proximité entre le centre et les points desservis rend possible aussi une réactivité, une interconnaissance entre les équipes de la bibliothèque et les représentants des institutions approvisionnées dont ne pourraient que bénéficier les usagers finaux.

Etant donné toutes les missions qui sont confiées à ces bibliothèques structurantes à une population étrangère aux communes qui les hébergent, il n'est pas possible de faire supporter à celles-ci toutes les dépenses nécessaires. Pour ces raisons, il appartient aux communautés de communes et au Conseil général de contribuer aux frais d'investissement mais aussi de fonctionnement de ces structures.

Et la desserte scolaire ?

La Meuse est un des rares départements qui continuent à prendre en charge la desserte scolaire. La restructuration du réseau de lecture publique de la Meuse doit s'accompagner d'une réflexion sur ce service. La multiplication des bibliothèques à une échelle intercommunale nous semble propice à la décentralisation des relations entre les écoles et le service de lecture publique. La proximité géographique créera les conditions d'un échange renforcé entre les enseignants et la bibliothèque, dont les enfants ne pourront que bénéficier. La bibliothèque de Saint-Mihiel remplit déjà cette fonction de centre "décentralisé" de la desserte scolaire : les classes viennent en visite à la bibliothèque et les écoles s'approvisionnent en se rendant sur place.

La question de la desserte scolaire rassemble une multitude de sources de difficultés : héritage d'un passé lointain, relations entre institutions associées à des ministères différents, cultures et identités professionnelles différentes. La restructuration du réseau de lecture publique offre une occasion de poser le problème et de le traiter durablement en tenant compte de la multiplicité des points de vue.

Quid de la desserte locale ?

La restructuration du réseau autour de pôles secondaires pose la question de l'avenir des dessertes locales. On peut considérer que la mise en place de ces bibliothèques diminuerait de façon forte la demande de service de proximité. Seuls 5% de la population interrogée déclarent ne jamais se rendre au chef-lieu de canton. De façon mécanique donc, le bien-fondé de la desserte locale disparaîtrait de lui-même.

Il reste que, pour une fraction de la population, la desserte locale n'est pas seulement un approvisionnement en livres. A l'instar de ce que nous avons pu constater à Brasseite lors d'une tournée du bibliobus, où un usager confiait que venir chercher les livres au dépôt était aussi l'occasion d'une rencontre avec d'autres habitants de la commune. Ce témoignage confirme ce que M. Parisse (conseiller général et président de la communauté de communes du pays de Revigny) nous a confié d'un besoin de convivialité qu'il a constaté chez les citoyens de sa commune. La disparition des lieux d'échange et de rencontre, tels que les cafés ou l'église, ne s'est pas

accompagnée de l'émergence de nouveaux cadres de convivialité. Le dépôt de livres n'était qu'un des lieux possibles d'échange mais sans doute moins important que le passage des commerçants ambulants.

S'il s'agit de satisfaire un " besoin⁶ " de proximité, une bibliothèque n'est peut-être pas le seul service possible. Autour de quels " prétextes ", les citoyens peuvent-ils se retrouver dans un même espace ? Certains le feront autour du jeu, d'autres autour d'une boisson, d'autres encore autour du journal, d'autres enfin autour de la télévision. Il existe une multitude de soutiens possibles aux relations de proximité. Tous ne sont pas compatibles entre eux et, par exemple, on peut pronostiquer que l'investissement d'un tel lieu par les personnes âgées risque de se traduire par une distance des adolescents et inversement. La mise en place de tels services informels suppose une réflexion et une sensibilité approfondie pour que toutes les populations puissent coexister dans la meilleure harmonie possible.

S'agissant de lecture, il semble indéniable que ce peut-être un prétexte à échanges entre voisins mais il reste que la proposition d'un trop grand nombre de livres pourrait avoir un effet dissuasif pour certains habitants. Il serait judicieux de proposer un nombre limité de livres (usuels, livres pratiques sur le jardinage, le bricolage, la couture, etc.) dont une partie serait renouvelée régulièrement. L'animateur du lieu (bénévole ou professionnel) procéderait à la sélection de documents en concertation avec l'équipe de la bibliothèque-relais voisine. Il serait approvisionné ou s'approvisionnerait à cette source plutôt que directement et rarement à la Bibliothèque départementale. Il pourrait transmettre des demandes bibliographiques à cet échelon intermédiaire (surtout des personnes les moins mobiles) et, dans un délai rapide, obtenir le document demandé.

Une sélection judicieuse de revues, journaux et magazines peut également donner de l'intérêt à ce lieu et susciter des échanges entre voisins. Si la gestion des abonnements peut être centralisée (à la bibliothèque-relais ou à la Bibliothèque départementale), ce type de document suppose un minimum de prise en charge quotidienne, ce qui implique qu'une personne s'en occupe.

Promouvoir les services offerts

Le recours à un service public ou marchand a pour condition sa connaissance par ceux à qui il s'adresse. Cette évidence doit être rappelée car elle a pour concurrente l'évidence symétrique qui consiste, pour ceux qui organisent et proposent ce service, à penser que toute la population connaît leur existence. Dans le monde d'aujourd'hui où l'espace public est peuplé de messages sur des supports multiples (publicité distribuée dans les boîtes aux lettres, affiches, journaux, télévision, etc.), les organisations éprouvent le besoin de communiquer à destination de leurs publics. Certains déplorent cette situation dans laquelle la communication joue un rôle grandissant mais cela ne change en rien le constat que l'on peut dresser.

La promotion des services regroupe deux angles qu'il convient de distinguer : se faire connaître, se faire apprécier. La fréquentation des services de lecture publique suppose que les deux conditions soient réunies.

⁶ Cette notion doit être maniée avec précaution tant elle manque de précision : qu'est-ce que ce besoin ? Qui attend quels services ?

Se faire connaître

Un Meusien sur dix explique ne pas fréquenter de bibliothèque parce qu'il ne sait pas qu'il en existe une ou ce qu'elle propose. La fréquence de ces modalités de réponse nous semble sous-estimée au contraire d'autres (" pas besoin ou envie ", " bibliothèque trop loin ") car peu flatteuse. C'est dire qu'il existe, dans la population, un déficit de connaissance du service offert aux Meusiens. Les bibliothèques du département doivent se faire connaître de la population faute de quoi elles sont aisément victimes des idées (y compris erronées) dont elles font l'objet. Pour se faire connaître, plusieurs moyens sont envisageables : signalisation, presse, prospectus. Grâce à tous ces canaux de diffusion, la part de population continuant à ignorer les services de lecture publique devrait diminuer. La fréquentation de ces lieux ne dépend alors plus de leur connaissance mais du jugement que les habitants portent dessus.

Se faire apprécier

Les réflexions sur les missions et la restructuration du réseau de lecture publique visent à améliorer sensiblement la qualité du service offert à la population. Cette amélioration doit être connue et perçue de la population pour laquelle le service se résume dans nombre de cas à des dépôts desservis par le bibliobus. Cette représentation n'incite pas à la fréquentation de lieux de lecture. Il est très important de modifier ces images pour créer les conditions de l'utilisation des nouveaux équipements. Cela signifie qu'il faut accompagner et suivre les changements intervenus dans les services proposés, plutôt que les précéder.

Promouvoir les bibliothèques consiste à identifier des points faibles que les habitants ont cru déceler dans ce qu'elles offrent et leur montrer qu'il n'en n'est rien. L'enquête a montré que le premier souhait des Meusiens concerne une offre de livres qui lui plaît. Ce vœu révèle l'idée que, selon eux, le choix jusqu'ici proposé ne correspond pas à leurs attentes. Dans l'hypothèse où la politique d'acquisition prendrait davantage en compte leurs attentes, il faudrait promouvoir la bibliothèque en convainquant les habitants qu'ils y trouveront ce qu'ils souhaitent (par exemple : " Vous avez apprécié le film Harry Potter, venez découvrir tous les volumes à la bibliothèque ! "). Dans ce cas, il serait important de montrer à la diversité des publics que chacun peut y trouver son bonheur, quel que soit son âge, son sexe, son niveau d'instruction.

Si les Meusiens insistent sur le souhait de prêt de CD, d'un vaste choix de revues et sur la mise à disposition d'un ordinateur et d'Internet, c'est parce que ces services leur sont très rarement proposés et que, de ce fait, ils ne s'attendent pas à les trouver en entrant dans une bibliothèque. L'introduction de ces nouveaux services doit être mise en valeur afin d'attirer les fractions de population que le livre n'intéresse pas mais qui aimeraient avoir accès à ces autres supports.

Dans ce cadre, on peut d'ailleurs s'interroger sur le bien-fondé de l'appellation même de " bibliothèque ". Ce terme souffre d'une double connotation pour les usagers réels et potentiels : " biblio " renvoie à l'offre de livre quant à " thèque ", cela évoque la mission de conservation qui a été au cœur des missions des bibliothèques pendant longtemps. Si la lecture de livre est plutôt en baisse depuis une vingtaine d'années, la lecture prend d'autres formes (écrans, revues..) dont l'institution chargée de sa promotion peut prendre acte en changeant de dénomination. De même la mission de conservation n'est une mission que pour un nombre limité de bibliothèques, ce qui signifie que les autres peuvent accepter de sacrifier, au nom de la promotion de la lecture, à l'attrait des nouveautés qui ne resteront peut-être pas au panthéon des livres. Si on accepte ces deux idées, alors on peut imaginer de renoncer à la notion de " bibliothèque " pour en trouver une qui symbolise mieux l'offre qui

sera proposée. Le terme “ médiathèque ” pourrait convenir mais conserve le “ thèque ” qui n’est pas attractif pour tous les publics. Il faudrait trouver un terme qui évoque à la fois la diversité des supports, le large éventail des documents proposés ainsi que le souci de l’actualité.

C’est l’ensemble de ces détails de mise en avant des nouveaux services de lecture publique qui décide de son attractivité. Cet aspect qui succède à l’évolution des services proposés devra faire l’objet d’une véritable réflexion donnant lieu à une stratégie de communication très clairement construite.

Conclusion

Le réseau de lecture publique de la Meuse se trouve à la croisée des chemins. La manière dont il sera remanié décidera pour longtemps de la situation : quelles sont les lectures proposées, les services offerts ? Quelles sont les populations visées ? Quelle place occupent les bibliothèques dans le développement du territoire ?

La décentralisation a confié au Conseil général la responsabilité de la lecture publique en même temps que le réseau qui avait été construit avant. Il doit afficher une politique claire et la mettre en œuvre.

D’après nos préconisations, la réflexion sur les missions doit être première car elle décide de tout le reste. En effet, il faudra du temps et de la réflexion pour que les objectifs assignés à la lecture publique puissent être traduits en actions et services à la population. La restructuration du réseau doit découler des missions qui lui sont confiées. La communication accompagnera le processus sans le précéder, de façon à ne pas susciter d’espoirs déçus.

Une page de l’histoire de la Meuse reste à écrire. Quelle sera-t-elle ?